

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 25 juin 2021

Délibération 2021-26

OBJET : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Déchets 2020

Le 25 juin 2021 à 11h00, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Eric MELE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Anne-Marie BOUSQUET, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;
Xavier WIJK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;
Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres suppléants :

Daniel LEBLAY, délégué au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres en Visio conférence :

Caroline JOUSSEMET, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Bernard ALENDA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse;

Procurations :

Christophe FONCK donne procuration à Marion MUSSO ;
Georges VAZIA donne procuration à Marion MUSSO ;
Jean-Pierre DERMIT donne procuration à Anne Marie BOUSQUET ;
Philippe DELEAN donne procuration à Eric MELE

Membres excusés :

Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Khéra BADAOU, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ;
Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;
Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;
Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Nombre de membres du Conseil Syndical

Légal : 38
Désignés : 27
(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 38 voix)
Présents : 11
Visio : 3
Votants : 22
Procurations : 4
Date de la convocation :
18 juin 2021

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Conformément à la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.
Le Comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Anne Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

En application des dispositions de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'assemblée délibérante le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers, annexé à la présente délibération.

Il est rappelé que le Syndicat exerce la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de stockage ou de tri qui s'y rapportent, dont les déchets issus des déchèteries.

Ces prestations sont effectuées soit par le Contrat de Partenariat Public Privé signé en 2006 avec la Société VALOMED comportant notamment la valorisation énergétique, soit dans le cadre de marchés publics, soit par UNIVALOM directement par sa régie de transport ou dans le cadre du compostage collectif de quartier.

Toutes ces prestations sont développées dans le rapport annuel annexé à la présente délibération, qui a également été présentée en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) lors de sa séance du 24 juin dernier.

A titre indicatif, le Syndicat mixte a traité 249 270 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés au cours de l'année 2020 dont :

➤ Ordures ménagères résiduelles :

116 344 tonnes pour un montant 12 781 216 €HT

➤ Tri-conditionnement des EMR, Tri-valorisation des journaux magazines, et Verre :

22 597 tonnes pour un montant de 3 618 184 €HT

➤ Déchets verts :

42 587 tonnes pour un montant de 4 529 192 €HT

➤ Encombrants :

23 668 tonnes pour un montant de 3 435 186 €HT

➤ Gravats :

25 423 tonnes pour un montant de 1 988 641 €HT

➤ Déchets de bois :

8 043 tonnes pour un montant de 1 065 188 €HT

➤ Autres Filières :

Ferrailles, Pneus, Cartons, Extincteurs, Huiles alimentaires, DMS, Piles, DEEE, Bouteilles de gaz, Huiles de vidange, DEA, Films plastiques, Batteries et textiles soit 7 177 tonnes pour un montant net de 595 029 €HT

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- PREND ACTE de la communication du Rapport annuel 2020.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20210625-2021-26-DE
Date de télétransmission : 25/06/2021
Date de réception préfecture : 25/06/2021